



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général aux
affaires départementales**

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Autorisation environnementale présentée
par la société NECC – Nature Energy Chamarandes Choignes
sur le territoire de la commune de Chamarandes-Choignes**

Conformément au Code de l'environnement, la Préfète de la Haute-Marne a prescrit, par arrêté n°52-2024-02-00104 du 12 février 2024, la réalisation d'une enquête publique **du lundi 11 mars au jeudi 11 avril 2024 inclus** sur la demande présentée par la société NECC – Nature Energy Chamarandes Choignes en vue d'obtenir l'autorisation environnementale relative au projet de création d'une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de Chamarandes-Choignes.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier du projet comportant, notamment, l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale et une étude d'impact :

- sur support papier, en mairie de Chamarandes-Choignes, siège de l'enquête ;
- sur internet à l'adresse suivante : www.haute-marne.gouv.fr/politiques_publicques/risques_naturels_et_technologiques/installations_classées_pour_la_protection_de_l'environnement/autorisations_et_enregistrement.

Le public pourra faire part de ses observations :

- sur le registre d'enquête déposé en mairie de Chamarandes-Choignes aux heures d'ouverture au public ;
- par voie postale au commissaire-enquêteur, à l'adresse de la mairie de Chamarandes-Choignes, siège de l'enquête (24 Rue de Chamarandes, BP 2094 52 904 Chamarandes-Choignes) ;
- par voie électronique à l'adresse : pref-ep-metha@haute-marne.gouv.fr. Les observations seront consultables par le public sur le site internet de la préfecture.

M. Bernard RORET, retraité de la Gendarmerie, désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire, siégera afin de recevoir les déclarations des personnes intéressées, en mairie du lieu d'implantation :

- le lundi 11 mars 2024 de 09h00 à 12h00
- le samedi 30 mars 2024 de 09h00 à 12h00
- le jeudi 11 avril 2024 de 14h00 à 17h00

Ainsi qu'en mairie de :

Rochefort-sur-la-Côte

- le lundi 18 mars 2024 de 14h00 à 17h00

Andelot-Blancheville

- le mardi 02 avril 2024 de 13h30 à 16h00

Lanques-sur-Rognon

- le mercredi 20 mars 2024 de 16h00 à 18h30

Colombey-les-Deux-Églises

- le mardi 26 mars 2024 de 14h00 à 17h00

Clefmont

- le mardi 09 avril 2024 de 14h00 à 17h00

Châteauvillain

- le vendredi 05 avril 2024 de 09h00 à 12h00

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la préfecture de la Haute-Marne (bureau de l'environnement) et à la mairie de Chamarandes-Choignes. Ils seront également consultables sur le site Internet de la préfecture à l'issue de l'enquête.

La Préfète de la Haute-Marne est l'autorité compétente pour statuer par arrêté sur la demande de la société NECC – Nature Energy Chamarandes Choignes. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations complémentaires peuvent être demandées auprès de M. Quentin AGOULON, interlocuteur technique du projet au sein de la société NECC – Nature Energy – 10 Allée Georges Noé 44 860 Saint-Aignan-de-Grandlieu, ou au bureau de l'environnement de la préfecture de la Haute-Marne (89 rue Victoire de la Marne 52 000 Chaumont – adresse postale : CS 42 011 – 52 011 Chaumont Cedex).